



Inscriptions à l'école

Rentrée 2022

>>> Première étape : les documents à compléter

Avant de contacter l'école, vous devez effectuer une pré-inscription en Mairie. Cette procédure concerne les enfants nés en 2019 pour la Petite Section et janvier-février 2020 pour la Toute Petite Section.

Pour la rentrée 2022, les inscriptions des PS se feront à la mairie du 4 avril au 29 avril 2022.

L'inscription des TPS se fera à partir du 29 avril 2022 suivant les places disponibles. Seuls les enfants nés en janvier ou février 2020 et propres pourront être acceptés.

Les TPS sont accueillis sur deux jours ; les lundis-mardis matins ou les jeudis-vendredis matins.

En fonction de la situation sanitaire, une visite de l'école sera organisée. Les parents seront informés par mail.

ATTENTION : l'inscription définitive se fait ensuite auprès de la direction des écoles !

>>> Seconde étape : l'inscription en mairie

Vous devez ensuite adresser à la mairie les pièces suivantes :

Photocopie du carnet de vaccination ou joindre certificat médical de contre-indication vaccinale

Justificatif de domicile (1ère inscription) de moins de trois mois

Certificat de radiation (pour les élèves arrivant d'une autre école)

Photocopie du livret de famille (parents + enfant(s))

En cas de divorce :

- une photocopie du jugement de divorce déterminant la garde de l'enfant, ou un justificatif des mesures provisoires si le jugement n'est pas prononcé, ou une attestation conjointe déterminant la garde de l'enfant.

En cours de séparation :

- une photocopie de l'attestation déterminant la garde de l'enfant.

Horaires d'ouverture de la mairie :

- lundi, mardi et jeudi : 9h à 12h et de 14h à 17h

- mercredi : 9h à 12h

- vendredi : 9h à 12h et de 14h à 18h

Pour tous renseignements : Tél. 03 84 20 84 56 - mairie.saint-barthelemy@wanadoo.fr

>>> Troisième étape : l'admission à l'école

L'inscription définitive se fait auprès de la direction de l'école. Le directeur d'école pourra préparer l'inscription des enfants dès réception des documents. Ils prendront ensuite contact avec les parents pour finaliser l'inscription et programmer une visite.

L'école vous demandera de fournir les documents suivants :

- La fiche de renseignement recto-verso ;

- La fiche d'urgence

- Une attestation d'assurance scolaire pour l'année 2022-2023 ;

- 1 photo d'identité avec le nom derrière ;

- un certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école.

Ecole primaire (maternelle + élémentaire) = Pôle éducatif du Mont de Vannes

Directeur M. LUKASZCZYK Nicolas

Téléphone portable 07 82 64 52 91

Téléphone fixe (élémentaire) 09 67 49 83 62

Adresse mail : ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr